



HAL
open science

La Comparaison : une catégorie linguistique multiforme

Catherine Fuchs

► **To cite this version:**

Catherine Fuchs. La Comparaison : une catégorie linguistique multiforme. Colloque international d'études francophones " Comparaison(s) ", Oct 2019, Timisoara, Roumanie. hal-03044077

HAL Id: hal-03044077

<https://hal.science/hal-03044077>

Submitted on 7 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Comparaison : une catégorie linguistique multiforme

Catherine FUCHS

Laboratoire LATTICE (UMR 8094 : ENS, CNRS, PSL University, Université
Sorbonne Nouvelle Paris 3, Sorbonne Paris Cité)

Résumé. Abordée dans une perspective de linguistique générale, la comparaison se présente comme une catégorie multiforme. Après un bref rappel des concepts de base nécessaires pour décrire un énoncé comparatif, la présente contribution aborde deux points particuliers, illustratifs l'un et l'autre du caractère multiforme de la comparaison linguistique : d'une part, la diversité de schémas grammaticaux permettant d'exprimer la comparaison quantitative d'(in)égalité – diversité qui a été mise en évidence par les études typologiques, et que l'on retrouve en français, par-delà le schéma canonique mentionné dans les grammaires – et, d'autre part, la spécificité d'un type particulier de comparaison qualitative, dite comparaison « valuative », qui, tout en s'exprimant en français à l'aide de schémas proches du schéma canonique de la comparaison d'inégalité, ne se laisse néanmoins pas décrire en termes quantitatifs.

Mots-clés : linguistique, comparaison quantitative, comparaison qualitative, (in)égalité, valuation.

Abstract. This article illustrates the variety of forms corresponding to the linguistic category of comparison, considered within the frame of general linguistics. The first section is a brief reminder of the basic linguistic concepts necessary to describe comparative utterances in any language. The second section is devoted to the various ways of expressing equality and inequality (i.e. quantitative comparison) in French: numerous constructions are available alongside the canonical 'grammaticalized' structure *Pierre est aussi/plus grand que Paul*. These constructions (generally ignored by grammar books) turn out to draw material from the various conceptual sources typologists have shown to be used by languages in the world in order to express (in)equality. The third section deals with a specific type of qualitative comparison, named 'valuation', expressed in French by constructions such as *valoir mieux que, aimer mieux que, préférer (plutôt) que*. Although apparently similar to the canonical structure of inequality, such constructions are shown not to be describable in quantitative terms.

Keywords : linguistics, quantitative comparison, qualitative comparison, (in)equality, valuation.

1. Qu'est-ce qu'une structure comparative ?

Faire une comparaison, c'est effectuer une opération de pensée qui consiste à confronter deux éléments (deux entités, deux situations, ou une même entité considérée dans deux situations différentes) afin d'établir ce qu'ils ont de commun et

ce en quoi ils diffèrent. Cela ne peut se faire que si les deux éléments sont comparables, c'est-à-dire s'il existe un terrain commun sur lequel rechercher les ressemblances et les différences : c'est ce que l'on appelle le *tertium comparationis*, le « troisième terme » de la comparaison. Ce soubassement commun est le garant de la comparabilité : chercher à comparer un objet vert et un objet rond n'aurait aucun sens, alors qu'il est possible de comparer un objet vert et un objet rouge, ou un objet rond et un objet carré (du fait qu'ils ont en commun la propriété d'avoir une couleur ou une forme). La comparaison est donc une opération complexe, qui met en jeu des processus cognitifs élaborés participant de la catégorisation.

Pour décrire un énoncé comparatif, les linguistes font appel aux notions suivantes : les deux éléments que l'on confronte sont appelés les 'comparandes', à savoir, respectivement le 'comparé' et le 'comparant' (dit aussi 'standard' ou 'échantil' de la comparaison, qui sert de repère pour établir la relation de comparaison) ; et la propriété commune qui permet de les comparer est appelée le 'paramètre'. A ces trois constituants, nécessairement présents pour qu'il puisse y avoir un énoncé comparatif, peuvent s'ajouter, selon les cas, deux autres termes, dénommés respectivement 'marqueur du paramètre' et 'marqueur du standard' (voir paragraphe suivant).

Dans la présente contribution, c'est cette terminologie linguistique qui sera adoptée, et non celle de la tradition rhétorique qui, pour traiter la comparaison figurative et ses liens avec la métaphore, appelle 'thème' le 'comparé' et 'phore' le 'comparant'.

2. La comparaison quantitative d'(in)égalité

En français, le schéma grammatical canonique pour marquer l'inégalité (*Pierre mange plus que Paul, Pierre est plus grand que Paul*) ou l'égalité (*Pierre mange autant que Paul, Pierre est aussi grand que Paul*) met en jeu, outre les deux comparandes (désignés ici par les deux noms *Pierre* et *Paul*) et le paramètre (désigné ici par le prédicat verbal *manger* ou le prédicat adjectival *être-grand*, c'est-à-dire la propriété *grandeur*), deux types de termes grammaticaux : *plus, autant, aussi*, dits 'marqueurs du paramètre', qui expriment la différence ou l'identité quantitative portant sur la propriété commune (*manger* ou *grandeur*) ; et *que*, dit 'marqueur du standard', qui introduit la subordonnée (réduite ici au nom désignant le standard : *Paul*).

Les énoncés correspondants pourraient être glosés ainsi : « quelle que soit la quantité que mange Paul, la quantité que Pierre mange est supérieure (ou égale) », « quelle que soit la grandeur de Paul, la grandeur de Pierre est supérieure (ou égale) ». Rappelons qu'il n'existe que deux sortes de comparaison quantitative : l'inégalité et l'égalité. Ce que l'on appelle traditionnellement la supériorité et l'infériorité ne sont que les deux formes converses d'expression de l'inégalité (*Pierre est plus grand que Paul = Paul est moins grand que Pierre*) : sur ce point, voir (Rivara, 1990 et 1995).

Le schéma qui vient d'être rappelé est celui que la langue française a 'grammaticalisé' : c'est celui qui se trouve mentionné dans toutes les grammaires du français au chapitre de la comparaison d'(in)égalité. Ce schéma fait appel à l'inventaire total des marqueurs possibles de comparaison : deux comparandes (*Pierre* et *Paul*), un paramètre (*manger* ou *grandeur*), un marqueur du paramètre (*plus, autant* ou *aussi*) et un marqueur du standard (*que*). Il correspond à la forme la plus complexe d'expression de la mesure relative d'une propriété associée à deux entités ou à deux situations. Mais ce schéma est loin d'être le seul possible : ce n'est

que l'un des schémas retenus par les langues du monde pour exprimer l'(in)égalité. Il n'existe pas, en effet, de schéma unique auquel toutes les langues recourraient pour construire une comparaison quantitative. Comme le remarque (Heine, 1997), pour comprendre la grammaire des constructions comparatives, il faut, non pas chercher une structure universelle uniforme, mais s'intéresser à la gamme complète des sources conceptuelles possibles où viennent puiser les langues. Tel est précisément l'objectif des typologues.

Les travaux typologiques de référence sur la comparaison, sur lesquels s'appuie la présente étude, sont ceux de (Stassen, 1985) (qui a étudié l'inégalité dans 110 langues différentes), de (Haspelmath & Buchholz, 1998) (qui ont examiné les constructions d'égalité dans 47 langues européennes et non-européennes), et de (Henkelmann, 2006) (qui s'est penché sur les constructions d'égalité dans 25 langues différentes du monde). Les résultats de ces travaux peuvent être schématiquement résumés comme suit. D'une part, les langues du monde présentent une très grande variété de constructions de surface pour exprimer l'(in)égalité, mais cette diversité peut être ramenée à un ensemble fini de schémas sous-jacents correspondant à des modes différents de représentation sémantique. D'autre part, la plupart des expressions linguistiques utilisées participent, non seulement de la comparaison, mais aussi d'autres catégories (comme par exemple la modalité, le mouvement, la position dans l'espace, etc.) : autrement dit, elles ne sont pas spécifiques à la comparaison. On remarque également que de nombreuses langues ne font pas appel à des termes spécifiques de degré (comme le marqueur du paramètre *plus* ou *autant*), mais expriment la différence ou l'identité quantitative en recourant à d'autres moyens.

La perspective de linguistique générale adoptée par les typologues oblige à opérer un décentrement salutaire par rapport aux langues de grande diffusion (que l'on réduit souvent, à tort, à leur seul schéma grammatical canonique) et permet d'apporter un éclairage nouveau sur la diversité des moyens d'expression de la comparaison, y compris dans des langues comme le français ou l'anglais. En adoptant cette perspective, on remarque en effet qu'en français, à côté du schéma grammaticalisé présenté plus haut, d'autres procédés sont également disponibles, qui correspondent peu ou prou à des schémas que d'autres langues ont, pour leur part, sélectionnés comme leur construction grammaticale canonique. C'est ce que nous allons voir à présent, à la suite de (Fuchs, 2014, Chapitre I : 25-37).

2.1. Le schéma paratactique.

Certaines langues expriment l'(in)égalité à l'aide de schémas paratactiques (c'est-à-dire comportant deux relations juxtaposées), qui consistent à prédiquer successivement la propriété commune à propos de chacun des deux comparandes : l'inégalité se construit alors en prédisant positivement la propriété à propos du comparé et négativement à propos du standard (*Pierre est grand, Paul n'est pas grand*) et l'égalité en la prédisant positivement à propos des deux (*Pierre est grand, Paul est grand*). La comparaison ne recourt ainsi à aucun marquage spécifique : il n'y a pas de degrés (pas de marqueur du paramètre), et pas non plus de marqueur introduisant le standard ; la relation entre les entités s'établit simplement par la juxtaposition des deux assertions (opposées ou congruentes).

En français, il est tout à fait possible de construire une inégalité de la sorte, en juxtaposant deux prédications de sens contraire. Il peut s'agir de l'affirmation *vs.* la négation (*Pierre est grand, mais Paul n'est pas grand*), ou bien de deux termes dits 'de polarité opposée' (*Pierre est grand, alors que Paul est petit*). Ainsi, seule l'une des

deux entités est dite vérifier la propriété en positif. Comme le remarque (Benveniste, 1975 [1948] : 126) :

L'expression de la comparaison n'a nul besoin d'une forme spécifique de "comparatif". Comparer deux objets est une opération mentale dont se montrent capables tous les hommes [...], et cette opération ne requiert pas de forme linguistique spéciale. Il suffit d'énoncer successivement deux objets en leur donnant des prédicats de sens contraire pour que la comparaison soit effectuée.

L'inégalité ainsi construite participe d'une approche « différenciatrice » de la comparaison : parmi les autres entités de même nature, une entité est identifiée à l'aide d'une propriété distinctive. Ainsi, dans un univers de discours restreint à deux entités *Pierre* et *Paul*, il est possible de désigner *Pierre* comme *le grand* des deux (de même que l'on dit *C'est lui le chanceux des deux* pour signifier qu'il a plus de chance que l'autre). Le schéma oppositif instaure une inégalité, dans la mesure où la propriété (*grandeur*, *chance*) implique par elle-même une gradation (on est plus ou moins *grand*, on a plus ou moins de *chance*) :

Des oppositions du genre *petit/grand* [...] nous donnent le sentiment trompeur de valeurs absolues dans le domaine quantitatif comparables à des oppositions qualitatives comme *rouge/vert* dans le domaine de la perception des couleurs. Pourtant ce sentiment est une illusion due en grande partie au fait linguistique que la gradation, implicite dans ces termes, n'est pas formellement indiquée. (Sapir, 1968 [1944] : 208).

C'est ainsi par exemple que l'on a pu entendre de la bouche d'une petite fille de deux ans et demie, qui parlait de deux bouteilles posées sur une table, inégalement remplies : *Celle-là elle en a beaucoup, mais l'autre elle en a pas beaucoup* ; à l'évidence, elle comparait le niveau inégal de remplissage des deux bouteilles !

Le français peut également construire une égalité à l'aide d'un schéma paratactique (sans marquer explicitement une identité de degré), en juxtaposant simplement deux prédications positives : *Pierre est intelligent et Paul l'est aussi* ou *Pierre a beaucoup de chance mais Paul en a également beaucoup*.

2.2. Le schéma localisant

D'autres langues expriment l'(in)égalité à l'aide d'un schéma 'localisant' : elles ne prédisent le paramètre qu'à propos du comparé (*Pierre est grand*, c'est-à-dire Pierre a une certaine quantité de grandeur) et rapportent cette relation au standard (*Pierre est grand rapporté à Paul*). Cela revient à repérer, à localiser (abstraitement) la (*quantité de*) grandeur de *Pierre* par rapport à *Paul*.

Pour citer (Benveniste, 1975 [1948] : 141), la comparaison construite par cette stratégie est une « comparaison entre une longueur donnée et un mètre étalon ». Selon le sémantisme propre au marqueur du standard utilisé, le schéma localisant exprimera l'inégalité ou l'égalité. Ce schéma localisant, où seul un marqueur du standard est présent, est très productif en français.

Les énoncés d'inégalité construits de cette façon comportent souvent un paramètre affecté d'une valeur d'intensité. Un énoncé tel que *Pierre est remarquablement grand par rapport à Paul* ne dit pas si le standard (*Paul*) est *grand* ou *petit*, mais il implique une nette différence quantitative de *grandeur* entre les deux entités.

Le français dispose, dans ce cadre, d'une gamme assez étendue de marqueurs du standard. Citons tout d'abord certains termes spatiaux (*à côté de*, *au regard de*, *face à*, *auprès de* ...) : *Les smartphones actuels sont (drôlement) performants, à côté*

des mobiles d'il y a dix ans (= « Les smartphones actuels sont beaucoup plus performants que les mobiles d'il y a dix ans ») ; *Face à Paul, Pierre est un géant* (= « Pierre est beaucoup plus grand que Paul »). L'expression négative *sans commune mesure avec*, permet elle aussi d'exprimer l'inégalité ; en récusant l'idée même d'une quantité partagée, elle implique un degré supérieur. Enfin, la présence de marqueurs de pur repérage par rapport au standard (tels *par rapport à, référé à, comparé à, en comparaison de, ...*) induit également une interprétation en termes d'inégalité : *Par rapport au mousseux, le champagne est (très) cher* (= « Le champagne est beaucoup plus cher que le mousseux ») ; *Comparé à sa femme, Paul est un (drôle de) paresseux* (= « Paul est beaucoup plus paresseux que sa femme (qui n'est peut-être pas paresseuse du tout !) »).

Pour exprimer l'égalité à l'aide du schéma localisant, le français peut utiliser un terme de mesure comme à l'égal de : *Ce jeune virtuose a été acclamé par le public à l'égal des plus grands interprètes* (= « Ce jeune virtuose a été autant acclamé que les plus grands interprètes ») ; ou bien le marqueur d'analogie *comme* : *Pierre est grand comme Paul* (= « Pierre est aussi grand que Paul ») ; *Ce gratte-ciel est haut comme la Tour Eiffel* (= « Ce gratte-ciel est aussi haut que la Tour Eiffel »). On rappellera à ce propos que jusque dans la première moitié du 17^e siècle, le français a connu des structures corrélatives du type *autant...comme, aussi...comme* (Combettes & Kuyumcuyan, 2008) (Fournier & Fuchs, 2007 : 79 et note 23).

L'égalité construite dans le cadre d'un schéma localisant participe de la comparaison entendue comme une opération « assimilatrice », qui instaure une sorte d'équivalence entre les deux entités, en rapportant sur l'une la propriété de l'autre.

2.3. Le schéma de mesure relative

D'autres langues, enfin, recourent à un schéma de 'mesure relative', c'est-à-dire à un schéma où la notion de degré se trouve exprimée explicitement. Ce troisième type de schéma consiste à attribuer à chacune des deux entités la propriété (*grandeur*) et à opérer une mesure relative de la quantité (indéterminée) de cette propriété associée aux deux comparandes. La mesure relative repose donc sur une gradation explicite : la comparaison est pour ainsi dire « modulée ». C'est, pour reprendre la formule de (Benveniste, 1975 [1948] : 141), une comparaison qui s'établit, cette fois, « par le niveau des plateaux d'une balance ».

Trois sous-types participant de ce schéma de mesure relative ont été relevés dans les langues. Les deux premiers ne contiennent qu'une seule prédication : c'est alors le degré (c'est-à-dire la mesure relative) qui est exprimé par le biais de ce prédicat (par exemple *dépasser* pour une quantité inégale ou *égaler* pour une quantité égale). Le paramètre, quant à lui, apparaît sous une forme nominalisée (*grandeur*) ; selon les cas, il est traité comme la possession des deux entités (premier sous-type) ou comme un accessoire de la relation entre les deux entités (deuxième sous-type). Quant au troisième sous-type, il articule deux prédictions hiérarchisées : c'est alors la propriété (paramètre) qui constitue le prédicat commun.

a) Le premier sous-type consiste à exprimer le degré sous la forme d'un prédicat et le paramètre comme une possession des comparandes : *La grandeur de Pierre dépasse (ou égale) celle de Paul*. Le français connaît ce procédé : le paramètre est alors exprimé sous une forme nominale (*grandeur*) et rapportée aux deux comparandes : *la grandeur de Pierre, celle (= la grandeur) de Paul*.

Pour exprimer l'inégalité de degré sous forme prédicative, le français dispose d'une diversité de prédicats verbaux ou adjectivaux exprimant l'idée de dépassement, tels *dépasser, être supérieur à, outrepasser, excéder, surpasser, etc.* : *Le poids de*

votre valise est supérieur à celui de mes deux sacs (= « votre valise pèse plus lourd que mes deux sacs ») ; *Le coût de cette opération a dépassé celui qui avait été annoncé par les autorités* (= « cette opération a coûté plus cher que ce qu'avaient annoncé les autorités ») ; *La beauté de Marie surpassait celle des autres concurrentes* (= Marie était (beaucoup) plus belle que les autres concurrentes »). Ces verbes peuvent aussi être utilisés pour indiquer le dépassement d'une mesure numérique : *Cet été, la température a dépassé les 30° en France* ; *Le poids de ce paquet excède les 20 kg*.

Pour exprimer l'égalité de degré sous forme prédicative, le français recourt à des prédicats comme *être égal à* et *égaler* : *Sa saleté égalait sa paresse et sa voracité* (Queneau) ; ou bien il utilise des verbes signifiant une montée quantitative aboutissant à une identité de niveau, tels *atteindre*, *rejoindre*, *rattraper*, *s'élever jusqu'à*, *équivaloir à*, etc. : *Si Paul continue à grandir comme ça, sa taille finira par rattraper celle de son frère* (= ... Paul finira par être aussi grand que son frère ») ; *En musique, la durée d'une blanche équivaut à celle de deux noires* (= une blanche dure autant que deux noires »). Certains de ces verbes peuvent aussi être utilisés pour indiquer l'atteinte d'une mesure numérique : *Ce mur atteint les 3 mètres* ; *Le coût des travaux s'élève à 10.000 €*.

b) Le deuxième sous-type, qui consiste également à exprimer le degré sous la forme d'un prédicat, traite le paramètre comme un accessoire de la relation : *Pierre dépasse* (ou *égale*) *Paul quant à la grandeur*. Le français connaît également ce procédé.

Pour exprimer l'inégalité de degré sous forme prédicative, le français dispose là encore de toute la série des verbes exprimant l'idée de dépassement, tels *dépasser*, *devancer*, *surpasser*, *éclipser*, *écraser*, *enfoncer*, *distancer*, etc. ; et, pour introduire le paramètre comme accessoire de la relation, il utilise des expressions comme *en matière de*, *dans le domaine de*, *quant à*, *pour ce qui est de*, *question...* : *En matière de tourisme, Paris devance les autres capitales* (= « Paris est plus touristique que les autres capitales ») ; *Pierre a enfoncé Paul, question rapidité du geste* (= Pierre a eu un geste plus rapide que Paul ») ; *Pour ce qui est de la fiabilité, cette marque de voiture éclipse toutes les autres* (= « Cette marque de voiture est (beaucoup) plus fiable que toutes les autres »).

Le même procédé se retrouve pour exprimer l'égalité de degré, avec divers prédicats comme *égaler*, *être égal à*, *équivaloir à*, *rivaliser avec*, etc. : *En matière de silence, la haute montagne égale le désert* (= « La haute montagne est aussi silencieuse que le désert ») ; *Pour ce qui est de la beauté, les fjords du Labrador rivalisent avec ceux de la Norvège* (= « Les fjords du Labrador sont aussi beaux que ceux de la Norvège »).

c) Le troisième sous-type. Les deux premiers sous-types qui viennent d'être évoqués présentent la particularité d'exprimer le degré sans recourir à un marqueur du paramètre de nature grammaticale, et de ne pas utiliser non plus de marqueur du standard. Seul le troisième sous-type recourt explicitement à ces deux marqueurs grammaticaux (marqueur du paramètre et marqueur du standard). C'est le schéma grammaticalisé retenu par le français (ou l'anglais), qui consiste à exprimer le degré sous forme d'un marqueur (*plus*, *autant*, *aussi...*) portant sur un paramètre de forme prédicative (*être-grand*) et à relier cette relation prédicative au standard par le biais d'un autre marqueur (*que*), introducteur d'une subordonnée (généralement elliptique) : *Pierre est plus* (ou *aussi*) *grand que Paul* = ... *que Paul n'est grand*.

Au terme de ce rapide parcours effectué à la lumière des travaux typologiques, le lecteur aura pu, nous l'espérons, se faire une idée de la grande diversité des moyens d'expression de la comparaison quantitative d'(in)égalité dont dispose le français, par-delà la structure canonique que cette langue s'est trouvée grammaticaliser au fil de son évolution.

3. La comparaison qualitative de « valuation »

A côté de la comparaison quantitative, il existe divers types de comparaison qualitative : la comparaison de similitude (recourant principalement au marqueur d'analogie *comme* : *Marie est fraîche comme une rose* – le standard fonctionnant alors comme le 'parangon', d'où les expressions stéréotypées : *bête comme ses pieds*, *agile comme un singe*,... (Cazelles, 1996) –, la comparaison d'identité ou d'altérité (qui exprime une (in)égalité qualitative : *Pierre porte le même pull que Paul*, *Pierre porte un autre pull que Paul*) et la comparaison de « valuation », dont il va être question à présent, à la suite de (Fuchs, 2014, Chapitre V : 109-132).

La comparaison évaluative (qui exprime une évaluation qualitative portant sur les deux termes comparés) a pour particularité de recourir, dans la plupart des cas, à un schéma paraissant calqué sur celui de la comparaison quantitative d'inégalité. Un énoncé comme *Un bon croquis vaut mieux qu'un long discours* semble, à première vue, construit de la même façon que *Pierre travaille mieux que Paul* : les deux comportent en effet un comparé nominal (*un bon croquis*, *Pierre*), un verbe (*vaut*, *travaille*), un adverbe portant sur le verbe (*mieux*), un marqueur du standard (*que*) et un standard nominal (*un long discours*, *Paul*). Pourtant, à y regarder de près, il s'avère que les deux fonctionnent différemment.

3.1. La prévalence : *valoir mieux*

Dans la comparaison quantitative d'inégalité, l'adverbe *mieux* amalgame deux éléments : on peut le décomposer en *plus* (adverbe de degré constituant le marqueur du paramètre et indiquant l'inégalité quantitative) et *bien* (adverbe de manière correspondant au paramètre et portant sur *travaille*). L'énoncé pourrait se gloser ainsi : « Pierre travaille mieux (= plus bien) que Paul (ne travaille bien) » ; c'est donc la quantité de « travailler bien » (c'est-à-dire la quantité de la « qualité de travail ») de chacun des deux hommes qui se trouve mesurée.

Cette analyse ne s'applique pas dans le cas de la comparaison évaluative, où l'adverbe *mieux* fonctionne comme un bloc figé indécomposable. Plusieurs tests le montrent. Premièrement, le test de la variation de degré. Dans la comparaison quantitative, on peut faire varier le degré sur le paramètre et dire *Pierre travaille moins bien* (ou *aussi bien*) *que Paul*, alors que dans la comparaison évaluative, ce n'est pas possible : on ne peut pas dire **Un bon croquis vaut moins bien* (ou *aussi bien*) *qu'un long discours*. Deuxièmement, le test de la négation. Dans la comparaison quantitative, la négation revient à inverser la relation d'inégalité : *Pierre ne travaille pas mieux que Paul* signifie « Pierre travaille (au mieux) aussi bien que Paul et (sans doute plutôt) moins bien que lui ». Ce n'est pas le cas de la comparaison évaluative : *Un bon croquis ne vaut pas mieux qu'un long discours* signifie « Un bon croquis n'a guère de valeur, et un long discours non plus ». Et enfin le test de la question. La comparaison quantitative peut constituer une réponse à une question portant sur le paramètre (à savoir la « qualité du travail ») : *Pierre travaille comment ? bien ? mal ?* – réponse : *mieux que Paul*. L'équivalent est impossible avec la comparaison

valuative : * *Un bon croquis vaut comment ? bien ? mal ? – mieux qu'un long discours* ; il ne s'agit clairement pas ici de quantifier la « qualité de la valeur ».

Il apparaît donc que le schéma de la comparaison valuative ne peut pas s'analyser de la même façon que celui de la comparaison quantitative, malgré les apparentes ressemblances de surface. Une comparaison en *valoir mieux que...* consiste, non pas à mesurer quantitativement, mais à évaluer qualitativement la valeur des deux comparandes : « Un bon croquis est d'une valeur qualitativement plus grande, plus intense, qu'un long discours ». A cet égard, l'énoncé valuatif (en *valoir mieux que...*) s'oppose à l'énoncé quantitatif (en *valoir plus que...*) qui, lui, compare la quantité de « valeur ». On dira *La mort vaut mieux que le déshonneur* pour exprimer une évaluation qualitative (ayant trait à la « valeur » morale), et *L'or vaut plus que le platine* pour exprimer une mesure quantitative (ayant trait à la « valeur » monétaire).

Dans la comparaison valuative qui vient d'être évoquée, le sujet qui évalue les deux comparandes à l'aide de l'expression *valoir mieux que...* ne se met pas en scène. Seules les deux comparandes figurent dans ce schéma de « prévalence » : le *bon croquis* se présente comme « prévalant » sur le *long discours*.

3.2. La préférence : *aimer mieux, préférer*

A côté du schéma de prévalence, on trouve également le schéma de « préférence », où le sujet évaluateur est explicitement présent : *J'aime mieux un bon croquis qu'un long discours* ou encore *Je préfère un bon croquis à un long discours* (ou *...plutôt qu'un long discours*). De la prévalence à la préférence, le passage est aisé : si *A vaut mieux que B*, c'est que *A est préférable à B*.

Ce qui a été dit plus haut à propos du caractère indécomposable de *mieux* vaut également dans le cas de *aimer mieux que...* : * *aimer plus bien, moins bien que..., n'aimer pas mieux que... = aimer aussi peu que...* (et non pas *aimer aussi bien, voire moins bien que...*), * *aimer comment ? – mieux que...* Ici encore, le schéma doit être distingué de celui de la comparaison quantitative d'inégalité : le schéma de *J'aime mieux un bon croquis qu'un long discours* ne peut être assimilé, ni au schéma de *J'aime mieux mes enfants en les grondant qu'en les laissant tout casser* = « j'aime mieux mes enfants en les grondant que (je ne les aime bien) en les laissant tout casser » (où il s'agit de mesurer la quantité du paramètre « aimer bien », c'est-à-dire la quantité de la « qualité d'amour »), ni à celui de *J'aime plus mes enfants que mon frère* « j'aime plus mes enfants que (je n'aime) mon frère » (où il est question de mesurer la quantité d'« amour »).

Si le schéma de la préférence en *aimer mieux que...* rappelle, lui aussi, celui de la comparaison quantitative d'inégalité (tout en s'en distinguant), le cas de la préférence exprimée à l'aide du verbe *préférer* s'avère plus complexe encore. D'une part, l'identification d'un paramètre devient problématique, en l'absence d'un adverbe de degré : on ne peut pas gloser *Je préfère un bon croquis (plutôt) qu'un long discours* par « Je préfère un bon croquis plutôt que (je ne préfère) un long discours ». Il n'y a ici ni paramètre ni marqueur du paramètre. *Préférer A (plutôt) que B*, c'est littéralement « mettre en avant A par rapport à B, placer A devant B » : la préférence revient à ordonner les deux comparandes (dans une sorte d'espace mental). D'autre part, deux types de schémas sont utilisés, selon les cas. Lorsque les deux comparandes renvoient à deux situations (verbes à l'infinitif), on retrouve le schéma classique en *que...* : *Je préfère marcher (plutôt) que (de) rester assise*. Lorsque les deux comparandes désignent deux entités (nominales), c'est un schéma localisant en *à* qui est retenu : *Je préfère le thé au café*, sauf à recourir au marqueur *plutôt*, qui exprime une « alternative résolue », selon les termes de (Noailly, 2004) –

auquel cas on retrouve le schéma subordonnant en *que* : *Je préfère le thé plutôt que le café.*

3.3. Effets de sens en discours

Selon le type de connotation (positive ou négative) associée, dans l'esprit du sujet évaluateur, à chacun des deux comparandes, la comparaison évaluative donne lieu en discours à des effets de sens différents.

Si les deux comparandes sont orientés de façon opposée (A positivement et B négativement), l'effet est de type « valuation exclusive » : A a de la *valeur*, B n'en a pas. Si l'on dit *Je me tais, ça vaudra mieux*, cela signifie « me taire (= comparé) vaudra mieux (que parler = standard) » ; des deux situations confrontées, qui s'excluent mutuellement, seule la première (« me taire ») a de la valeur : « parler, dire ce que je pense » serait catastrophique. C'est ce que l'on trouve dans les proverbes du type *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, ou *Il vaut mieux prévenir que guérir*, ou encore *Mieux vaut tenir que courir*, où l'on compare la valeur d'une situation certaine et celle (jugée nulle) d'une situation hypothétique. La même analyse vaut pour des énoncés comme *J'aime mieux mourir que de trahir* ou *Si j'avais à choisir entre une injustice et le désordre, je préférerais l'injustice au désordre* (Goethe). Le choix nécessaire entre les deux situations se fait au profit de A : l'énonciateur est conduit à retenir la situation A et à exclure purement et simplement la situation B.

Si les deux comparandes sont co-orientés positivement, l'effet est de type « valuation non exclusive » : A a une valeur plus grande que B (qui en a aussi). Dans ce cas d'évaluation relative de la qualité (*valeur*) des deux comparandes, l'effet de sens se rapproche de la mesure quantitative : *valoir mieux* s'interprète comme quasi-équivalent de *valoir plus* (« avoir davantage de valeur »). C'est ce que l'on trouve, par exemple, dans *L'estime vaut mieux que la célébrité*, ou *Il a toujours aimé mieux chasser que pêcher*, ou encore *J'aime bien le cinéma, mais je préfère le théâtre*. Ici, les deux situations ne s'excluent pas : *l'estime* et *la célébrité* ont toutes les deux de la valeur, mais la première en a plus que la seconde ; il n'y a pas à choisir entre les deux, mais à les ordonner par ordre de préférence (en mettant A devant B).

Enfin, si les deux comparandes sont co-orientés négativement, l'effet est de type « valuation par défaut » : ni A ni B n'ont vraiment de valeur, mais il s'agit de privilégier malgré tout la moins mauvaise des deux situations. Ainsi dans les exemples suivants : *Le péché vaut encore mieux que l'hypocrisie* (Mme de Maintenon) = « le péché (vu comme négatif, sans valeur) reste encore malgré tout moins dévalorisé aux yeux de l'énonciatrice que l'hypocrisie (vue comme encore plus négative) », ou *J'aime encore mieux rester avec eux que de revenir sans eux* (Balzac) ou bien *Je préfère encore me faire opérer que de risquer la paralysie*. La stratégie à l'œuvre consiste alors à considérer que « de deux maux, il faut choisir le moindre ». On remarquera que, dans ce cas de figure, *mieux* et *autant* (c'est-à-dire « aussi peu ») fonctionnent paradoxalement comme des quasi-synonymes : *Il vaut autant le péché que l'hypocrisie ; J'aime autant rester avec eux que de revenir sans eux*. On trouve même (construction réprouvée par la norme) : *Je préfère autant me faire opérer que de risquer la paralysie*. Ce qui revient à dire que l'énonciateur accorde *aussi peu* de valeur à A qu'à B, et qu'il positionne A à côté de B (ou un tout petit peu devant, dans le cas de *mieux*), à l'intérieur de cette zone de « non valeur ».

Au terme de cette promenade sur le terrain de la comparaison évaluative, le lecteur aura sans doute pu apercevoir tout à la fois la diversité des constructions et des effets de sens à laquelle se prête ce type de comparaison qualitative, et la

prégnance, en français, du schéma canonique de la comparaison quantitative d'inégalité qui se trouve à la fois réinvesti et subverti pour exprimer la valuation.

Bibliographie

- BENVENISTE, Emile, *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, Maisonneuve, 1975 [1948].
- CAZELLES, Nicolas, *Les comparaisons du français*, Paris, Belin, 1996.
- COMBETTES, Bernard et KUYUMCUYAN, Annie, « *Comme* dans les comparaisons d'égalité : la corrélation *aussi/autant...comme* jusqu'à l'époque classique », in *Langue française* 2008, n°159, pp. 16-32.
- FOURNIER, Nathalie et FUCHS Catherine, « *Que* et *comme* marqueurs de comparaison », in *Lexique* 2007, n°18, pp. 69-107.
- FUCHS, Catherine, *La comparaison et son expression en français*, Paris, Ophrys, 2014.
- HASPELMATH, Martin & Oda BUCHHOLZ, « Equative and similative constructions in the languages of Europe », in *Adverbial constructions in the languages of Europe*, Berlin, Mouton De Gruyter, 1998, pp. 277-334.
- HEINE, Bernd, *Cognitive Foundations of Grammar*, Oxford University Press, 1997.
- HENKELMANN, Peter, « Constructions of equative comparison », in *Sprachtypologie und Universalien Forschungen*, 2006, n° 59:4, pp. 370-398.
- NOAILLY, Michèle, « *Plutôt* ou l'alternative résolue » in *Travaux linguistiques du Cerlico*, 2004, n° 17, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 219-227.
- RIVARA, René, *Le système de la Comparaison*, Paris, Minuit, 1990.
- RIVARA, René, « Pourquoi il n'y a que deux relations de comparaison », in *Faits de langues*, 1995, n° 5, pp. 19-39.
- SAPIR, Edward, « La gradation : recherches sémantiques », in *Linguistique*, Paris, Minuit, 1968 [1944], pp. 207-248.
- STASSEN, Leon, *Comparison and Universal Grammar*, Oxford et New-York, Blackwell, 1985.